



## EXAMEN DES POUVOIRS DES REPRÉSENTANTS

### RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

<b>Résumé:</b>	La Commission de vérification des pouvoirs a examiné les pouvoirs des délégations des États Membres du Comité exécutif et soumet le rapport final ci-après.
<b>Mesures à prendre :</b>	Approuver le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

#### 1 Introduction

1.1 Conformément à l'article iv) du Règlement intérieur du Comité exécutif, celui-ci a désigné une commission de vérification des pouvoirs, composée des trois membres suivants et de leurs représentants.

Espagne (M. Julián Abril)  
République de Corée (M. Kim Chang-Kyun)  
Trinité et Tobago (Mme Anushka Ram)

1.2 Le Comité s'est réuni les 25 et 26 mars 2009 sous la présidence de M. Kim Chang-Kyun.

1.3 Les pouvoirs des délégations de 15 États Membres du Comité exécutif ont été examinés.

1.4 La Commission s'est fondée, pour ses délibérations, sur les articles 9 et 11 du Règlement intérieur de l'Assemblée et sur les principes directeurs arrêtés dans la circulaire 92FUND/Circ.58.

1.5 Il a été considéré que les pouvoirs reçus de la part des 15 États Membres suivants étaient en bonne et due forme:

Canada	Inde	Royaume-Uni
Chine (Région administrative spéciale de Hong Kong)	Italie	Suède
Chypre	Libéria	Trinidad et Tobago
Espagne	Qatar	Uruguay
France	Philippines	
	République de Corée	

1.6 La Commission de vérification des pouvoirs soumet le présent rapport conformément à l'article iv) du Règlement intérieur du Comité exécutif.

**2 Mesures que le Comité exécutif est invité à prendre**

Le Comité exécutif est invité à:

- (a) prendre note des informations contenues dans ce document; et
  - (b) approuver le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
-